Délibération N° :
2025/042

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2025
Nombre de conseillers en exercice : 27
Par suite d'une convocation en date du 16 mai 2025 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 22 mai 2025 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, BRUEL Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, SIETTEL Thomas, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : BARLERIN Emmanuelle, VIETTI Dominique.

Absents excusés : **PEREZ Gérard.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : LANCEMENT D'UN MARCHE PUBLIC POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS :

Monsieur LABOURE soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Afin de concrétiser le Concept d'Investissement de l'EUCF, il est nécessaire d'initier un marché public visant à recruter un bureau d'étude spécialisé.

Ce prestataire aura pour mission de réaliser un audit énergétique des bâtiments intercommunaux et communaux du territoire, avec la possibilité d'inclure des structures parapubliques présentant un intérêt particulier.

Cet audit énergétique permettra de déterminer les travaux nécessaires pour chaque bâtiment, d'en estimer les coûts et d'évaluer leur impact sur les objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Un planning pluriannuel sera proposé, avec une priorisation des travaux, en mettant de côté les bâtiments récemment rénovés.

Pour mener à bien cette étude, chaque commune sera sollicitée afin d'établir une liste des bâtiments à intégrer. Par ailleurs, une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces bâtiments sera incluse. Cette étude portera sur le potentiel de production, la capacité de portance des toits, les travaux nécessaires, ainsi que l'analyse de la production en autoconsommation individuelle et l'intégration dans une boucle d'énergie pour la revente du surplus.

Le SIEL TE, via le service SAGE, sera sollicité pour une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de ce marché public. Cet accompagnement comprendra la rédaction des cahiers des charges, la définition des besoins et l'analyse des offres.

Calendrier prévisionnel :

- Mai/Juin : Rédaction du cahier des charges et définition des besoins.
- Juillet/Août : Consultation.
- Septembre : Analyse des offres.
- Octobre : Lancement du marché.

Le coût estimatif du marché est d'environ 1,50€/m², pour une estimation de 60 bâtiments de 500m² en moyenne, soit un montant total compris entre 40 000 et 50 000€. Ce marché sera entièrement financé par l'enveloppe de 60 000€ accordée par l'EUCF.

Les rapports finaux sont attendus pour février 2026.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : APPROUVE cette opération et autorise Monsieur le Président à lancer ce marché dans les conditions évoquées ci-dessus.;

Article 2 : AUTORISE le Président à solliciter le SIEL TE pour une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le montage et le suivi de ce marché public.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 22 mai 2025

Le Président,
Charles LABOURE

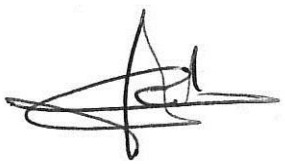

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS

Date de transmission de l'acte: 27/05/2025
Date de reception de l'AR: 27/05/2025

042-244200820-DE_042_2025-DE
A G E D I